Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	764011	Le 26 mars 2025
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Halte scolaire Rivière-Verte		(506) 263-5035
Adresse		
4 rue De L'Ecole Rivière-Verte NB E7C 2R5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Pascale Dumont-Levesque		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la sécurité, des exigences d'affichage, de l'alimentation, des dossiers d'incident et mises à jour des dossiers pour les membres du personnel. Observation de l'accueil, du lavage des mains et de la collation fournie par la halte (fruits) et par les parents. Tous les enfants vont prendre la collation dans la cafétériat et après celle-ci, 15 enfants vont dans le local et les autres vont dans la bibliothèque.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mars 2025 — Date

original signé par
Tina Bellefleur — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mars 2025 — Date